

DEC173219IN2P3

**Décision portant nomination de M. Philippe Laborie aux fonctions de chargé de mission**

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Philippe Laborie, ingénieur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet les projets et la qualité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe Laborie demeure affecté au laboratoire de Physique Corpusculaire de Caen à Caen.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019 M. Philippe Laborie, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Normandie.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/12/17

Anne Peyroche